

Mercredi 20 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 20 Juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le vendredi 15 Juin 2018.

Étaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Nathalie BERDEIL, Philippe CASPAR, Jean-Pierre CECCARELLO, Emilie LUCHE, Christian DUFFAUT, Robert GUILLEY, Claude RIPAILLE, Sonia R'MIAL et Christelle SADERNE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Ayant donné procuration : Marie ALAUX a donné procuration à Philippe CASPAR.

Absents Excusé : Marie ALAUX

Absents : Cédric CAZANAVE et Sébastien SACAROT.

Secrétaire de séance : Christelle SADERNE

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Christelle SADERNE ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre - Proposition acceptée à l'unanimité.

1-1 – MARCHES PUBLICS

Délibération n°2018_06_01

Objet : Aménagement d'un lotissement communal : choix de l'équipe retenue suite à l'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été menée pour réaliser l'aménagement d'un lotissement communal sur des parcelles appartenant à la collectivité cadastrées section B n°284, 288, 1271, 1302, 1310 et 1313 d'une contenance totale de 23 220 m².

Date limite de remise des offres : le vendredi 4 Mai 2018

4 offres ont été reçues dans le délai imparti.

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60 points
2-Pertinence de la proposition	20 points
3- Cohérence de l'équipe (architecte, géomètre et paysagiste)	20 points

La Commission d'appel d'offre composée de Madame SADERNE et de messieurs LAPORTE, RIPAILLE, CECCARELLO, DUFFAULT et GUILLEY a réalisé l'analyse technique et financière des offres dont la synthèse est la suivante :



Entreprise	Prix	Pertinence	Cohérence équipe	Total	Classement
OTCE INFRA	24.4	15	5	44.4	4
INGC	27.75	15	20	62.75	3
SCPA Giavarini-Villeneuve	35.29	20	20	75.29	1
SCP Julien et Pérez	60	9	5	74	2

Cette analyse a été présentée pour avis à la commission MAPA du 25 Mai 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure le marché de travaux : aménagement d'un lotissement communal avec la SCPA Giavarini-Villeneuve pour un montant total de 25 500 € HT.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		

8.1 – Enseignement

Délibération n°2018_06_02

Objet : Projet d'extension de l'école sur la commune de Lias

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des classes supplémentaires à l'école Robert Castaing.

Après avoir fait le bilan des effectifs des enfants du primaire qui partent sur les communes voisines, au nombre de 52 pour l'année scolaire en cours.

Après avoir indiqué que la commune d'accueil principale de Pujaudran était dans l'impossibilité d'accueillir plus d'enfants dû au bâtiment inadapté et exigü.

Après avoir fait le point sur le développement urbain et notamment sur les nouveaux lotissements de la Prairie des Lins I et II (56 maisons avec les 8 logements sociaux).

Après avoir débattu sur les futurs projets (le lotissement de la Cabane avec 25 lots) et le projet de Lotissement Communal (avec environ 20 lots).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De réaliser l'extension de l'école Robert Castaing par la construction de classes supplémentaires pour accueillir les enfants du Primaire.
- De travailler sur ce projet et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'étude et à la réalisation de ce projet, en sachant que la propriété foncière de la collectivité est d'environ 2000 m² jouxtant le bâtiment actuel.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		



7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération n°2018_06_03

Objet : Amortissements des subventions d'équipement versées au compte 204.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'amortissement constitue une dépense obligatoire, pour toutes les collectivités.

Il précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'amortissement des subventions versées à une subdivision du compte 2014 (subventions d'équipements versées) pour financer des biens immobiliers ou des installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De fixer l'amortissement pour une durée de 15 ans au compte 204.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		

7. FINANCES

7.10 Divers

Délibération n°2018-06-04

Objet : Tarifs restauration scolaire et repas adulte 2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que comme chaque année il convient d'augmenter les tarifs de restauration scolaire "repas enfant" et "repas adulte".

Il est proposé une augmentation de 1 % à compter du 1^{er} septembre 2018.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs 2018 de la restauration scolaire "repas enfant" et "repas adulte".

Le Conseil Municipal de la commune de LIAS adopte à l'unanimité des membres présents les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

	Tarifs 2017	% d'augmentation	Tarifs 2018
Repas enfant	3,31 €	1 %	3.34 €
Repas enfant ALAE	3.81 €	1 %	3.85 €
Repas adulte	5.02 €	1 %	5.07 €

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		



2.3 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées section B n°1116 « Au village », B n°1281 « A Espinassou », B n°1049 et 1051 « A Lagourgette », B n°114 « Au Village ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces biens à l'unanimité.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		

4.1- PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T

Objet : Stagiérisation de Mme Stéphanie CLAVIER au poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un adjoint technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts communaux est nécessaire à collectivité.

Mme CLAVIER Stéphanie ayant été recrutée en CDD sur ce poste il est proposé aux membres du conseil Municipal de la stagiériser sur ce poste dont un agent est en disponibilité pour convenances personnelles depuis plus de 5 ans pour une durée hebdomadaire de 28h tel que défini dans le tableau des emplois communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de stagiériser Mme CLAVIER Stéphanie au poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 1^{er} août 2018.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 15/06/2018		
Date d'affichage : 15/06/2018		

8.2 – AIDE SOCIALE

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire pour le personnel.

Monsieur Le Maire propose de participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents dont les bénéficiaires seront : les fonctionnaires, les fonctionnaires stagiaires et les agents non titulaires occupant un emploi permanent.

Pour ce faire, il est proposé de verser une participation mensuelle fixée sur un temps plein (35h hebdomadaire) et proratisé au nombre d'heures hebdomadaires pour les agents à temps non complet.

Une réunion de travail pour la mise en place de cette participation est prévue prochainement et les élus en charge de ce dossier sont M. Christelle SADERNE et M. Jean-Pierre CECCARELLO.

Le Conseil Municipal délibérera dès que ces montants seront fixés et approuvés par le Centre de Gestion du Gers.



Questions diverses

- M. CASPAR demande si une information concernant l'application du prélèvement à la source a été faite auprès des agents de la commune. M. PAUL explique que cette information a été donnée lors de la réunion du personnel.
- M. LAPORTE explique que M. GASC Mathieu est venu lui demander de réparer le reste du chemin rural de Larroudé alors que la voie a déjà été réparée récemment. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.
- Il y a des branches gênantes à Goudourvielle les élus vont voir comment remédier à ce problème tout en préservant les arbres.
- Mme BERDEIL demande s'il est possible de pousser les barrières devant la crèche pour les livreurs. M. Le Maire accorde cette demande mais souhaite que les barrières soient remises en place après.
- Monsieur Le Maire explique que nous sommes dans l'attente d'un permis prochainement pour la maison en ruine.
- Monsieur Le Maire propose que la commémoration du centenaire de la guerre soit préparée par des bénévoles.
- Mme SADERNE suggère que lors de l'état des lieux les crêpières soient contrôlées.
- M. RIPAILLE explique d'un macaron sera à retirer en Mairie pour l'accès à la déchetterie de L'Ilse Jourdain très prochainement.

La séance est levée à 22H00.

